

Comité de Pilotage Natura 2000 en mer

Zone de protection Spéciale - FR2310045 « Littoral Seino-Marin »

LE HAVRE, 05/10/2020

Sous la présidence de :

- *Mr Thierry DUSART, adjoint du préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord pour l'action de l'État en mer, administrateur général de 1^{ère} classe des affaires maritimes, représentant le Préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord ;*
- *Mme Vanina NICOLI, sous-préfète du Havre, représentant le préfet de Seine-Maritime ;*
- *Mme Olga LEFEVRE-PESTEL, cheffe du service Ressources naturelles, représentant la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Normandie.*

Objet

Validation du tome 1 : « Diagnostic patrimoine Naturel » et du tome 2 : « Diagnostic Usages » du Document d'Objectifs de la ZPS Littoral Seino-Marin.

Ordre du jour :

- 1- Accueil - Propos introductifs
- 2- Présentation de l'état des lieux relatif au patrimoine naturel et aux usages
 - a. Tome 1 : Patrimoine Naturel (OFB)
 - b. Tome 2 : Usages (OFB et CRPMEM)
- 3- Proposition de validation de l'état des lieux du document d'objectifs
- 4- Présentation du programme de travail pour l'année
- 5- Questions diverses

1. Accueil - Propos introductifs

Mme Nicoli rappelle le protocole et les conditions découlant de l'application des règles sanitaires pour cette réunion (port du masque, gel, espacement des chaises). Elle fait état des opérateurs impliqués (Office français de la Biodiversité et Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins de Normandie), ainsi que des rencontres tenues entre le dernier COPIL du 18 mars 2018 et celui-ci (réunions des groupes de travail). Ces travaux ont permis d'élaborer les états des lieux du patrimoine naturel et des usages qui seront présentés en séance.

Mr Dusart rappelle les raisons de la coprésidence de la Préfecture de Seine Maritime et de la Préfecture Maritime de la Manche et de la mer du Nord pour ce site à 99% marin. Ce dernier a été désigné pour les oiseaux marins, notamment ceux fréquentant les colonies du Cap d'Antifer et du Cap Fagnet. L'ordre du jour est présenté.

Avant de passer la parole aux opérateurs, un tour de table des participants permet à chaque personne de se présenter (*cf. feuille d'émargement*).

Mme Lefèvre Pestel fait également une introduction indiquant l'importance de cette rencontre pour la gestion du site car il s'agit d'une 1^{ère} étape dans l'avancement du document d'objectifs. Le diagnostic, sur lequel repose le document d'objectifs, devra concourir au maintien de la conservation des populations d'oiseaux marins. Ce document de gestion s'inscrira également dans les travaux nationaux de la Stratégie des Aires Protégées, en cours de discussion au niveau national, et pour laquelle l'ensemble des acteurs et services de l'Etat devront concourir à sa réussite.

2. Présentation de l'état des lieux relatif au patrimoine naturel et aux usages

Pour rappel, un document d'objectifs Natura 2000 en mer est généralement constitué de 4 tomes :

- Tome 1 : Diagnostic patrimoine naturel
- Tome 2 : Diagnostic usages et activités
- Tomes 3 : Objectifs et mesures de gestion
- Tome 4 : Annexes (cartographies, arrêtés de désignation, compte-rendu des comités de pilotage)

La réunion du jour doit permettre de présenter les deux premiers tomes au Comité de Pilotage, en vue de leur validation.

- 2.1. Tome 1 : Patrimoine Naturel (OFB)

Cf. Présentation

Les oiseaux marins fréquentant le site ont été répartis en 3 catégories, selon leur utilisation de la zone : oiseaux nicheurs, hivernants et migrateurs.

Le site a été désigné entre la digue d'Antifer et le cap d'Ailly. Il est composé de milieux marins, jusqu'au 12 milles marins (environ 19 km). La frange littorale comprend les hauts de falaises entre la digue d'Antifer et Veulettes sur mer, puis commence au zéro hydrographique (limite des plus basses mers) jusqu'au cap d'Ailly.

Il s'inscrit dans une gestion en réseau d'autres aires marines protégées pour les oiseaux marins comme celles composant l'estuaire de la Seine, la baie de Somme, le territoire du parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale.

La présentation du jour n'a pas pour vocation d'aborder les méthodes de réalisation des diagnostics, ou de hiérarchisation des enjeux, détaillées à de nombreuses reprises en groupes de travail, mais d'en présenter les résultats. Ces travaux ont pu être réalisés grâce à une acquisition de données complémentaire par la DREAL et l'OFB auprès du Groupe Ornithologique Normand (GONm), qui a réalisé les études.

1. Oiseaux nicheurs

Enjeux NICHEURS (ZPS)		
Enjeu Fort	4 - 10	goéland argenté, fulmar boréal, mouette tridactyle
Enjeu Moyen	2 - 4	
Enjeu Secondaire	1 - 2	goéland marin, goéland brun, faucon pèlerin, grand cormoran, cormoran huppé

Rappel préalable sur ces résultats : les populations catégorisées sont bien les populations sauvages en milieu naturel, et non les populations urbaines, qui peuvent avoir une dynamique différente.

Pour chacun de ces enjeux nicheurs, une fiche espèce a été construite permettant de résumer la connaissance de l'espèce, des menaces qui pèsent sur sa conservation et de sa fréquentation du site. Le focus est à présent fait sur les 3 espèces à enjeu fort.

- **Fulmar boréal** : C'est un enjeu « nicheur » mais aussi « hivernant ». Le site présente une forte importance pour la nidification (28% de la population nationale) donc l'espèce devra faire l'objet de mesures de gestion. Elle se nourrit au ras de l'eau, ce qui en fait une espèce indicatrice dans les programmes de suivi des déchets (DCSMM, OSPAR).
- **Mouette tridactyle** : La dynamique actuelle de la population est un déplacement vers le nord (auparavant très présente en Bretagne, aujourd'hui plutôt en Hauts de France et Normandie), probablement due aux mouvements des proies, et en lien avec le changement climatique. Cette espèce est également hivernante. Elle a fait l'objet

d'un programme de balisage télémétrique pour déterminer l'utilisation de l'espace marin : les zones les plus utilisées sont localisées au niveau du cap de la Hève et au Nord-Est du site. Ces zones sont connues des pêcheurs (notamment pour la pêche du hareng) donc elles servent probablement de zones de chasse. Elle niche en un seul endroit, au niveau du cap Fagnet, alors qu'en hiver elle est présente sur la totalité du site.

- Goéland argenté** : Cette espèce présente un enjeu « nicheur » et « hivernant ». La population a la particularité d'accuser une forte baisse en milieu naturel contrairement au milieu urbain. Plusieurs hypothèses existent pour expliquer cette baisse, agissant probablement conjointement dans un « effet cocktail » : baisse de l'accès à la nourriture avec la fermeture des décharges à ciel ouvert, transfert vers les populations urbaines, contamination etc. Les individus nichent partout sur le littoral, plus particulièrement dans la partie Ouest de la ZPS et autour de Saint-Valéry-en-Caux. On ne sait pas exactement déterminer les critères de choix des zones propices à l'espèce pour l'installation des nids.

L'évolution sur 30 ans des effectifs de 2 populations (fulmar boréal et goéland argenté) est présentée pour illustrer la diversité des dynamiques spécifiques : déclin en 2006 pour le fulmar mais remontée depuis ; déclin des goélands argentés depuis 2012 ; défi à mener entre les populations urbaines et sauvages. Les causes d'évolution de ces espèces sont difficiles à identifier de manière distinctes et l'action de protection devra donc agir sur chacune.

2. Oiseaux hivernants

Enjeux HIVERNANTS (ZPS)		
Enjeu Fort	4 - 10	goéland argenté, goéland marin , grèbe huppé , grèbe esclavon, mouette tridactyle, mouette pygmée*, plongeurs (plongeon arctique, plongeon catmarin) , fulmar boréal
Enjeu Moyen	2 - 4	grand cormoran, fou de Bassan
Enjeu Secondaire	1 - 2	alcidés (guillemot de Troïl et pingouin torda) , cormoran huppé, goéland brun, grand labbe , macreuse noire, mouette mélanocéphale, sterne caugek, tadorne de Belon

Le nombre d'espèces fréquentant la zone est important. Il faut toutefois relever un point d'attention particulier concernant les suivis à disposition. En effet, la plus longue série de données, avec un protocole fiable et répétable est le suivi Wetland International réalisé sur le site par le GONm (suivi à la côte). Ce suivi fait ressortir un grand nombre d'individus, alors même que la visibilité couvre la distance entre la côte et 1 mille nautique (1.8 km). Les données du parc éolien de Fécamp ont été intégrées (faisant ressortir les espèces ayant une « * » dans le tableau ci-dessus), de même que les survols de 2012 dans le cadre de la DCSMM, mais ne concernent pas toute la zone. Un manque est donc relevé concernant les suivis des hivernants en haute mer.

À la suite de cette identification de nombreuses espèces, il a été choisi de ne pas réaliser une fiche espèce pour chaque hivernant. Une réunion regroupant les experts du GONm et de l'OFB a eu lieu, devant permettre de mettre en avant, par la réalisation de fiches espèces, certains groupes (en gras dans le tableau ci-dessus). Il a notamment été tenu compte des comportements des oiseaux (comme les alcidés ou le grand labbe), très pélagiques, pour lesquelles les limites identifiées précédemment peuvent influencer le diagnostic.

Comme pour les enjeux nicheurs, 3 zooms ont été réalisés sur des espèces particulièrement importantes.

- **Goéland marin** : Cette population est en hausse. Il s'agit ici de la plus grosse espèce de goéland français, pouvant facilement être en compétition avec l'argenté ce qui peut être une des causes influant son déclin. Sa répartition géographique est plutôt homogène, avec une plus forte présence sur Fécamp et Saint-Valéry-en-Caux. La présence d'activité de pêche importante dans ce secteur, et d'un milieu urbain est une explication possible.
- **Plongeurs** : Ce groupe rassemble deux espèces : le plongeon arctique et le plongeon catmarin. Le regroupement est réalisé car les individus en vol se ressemblent beaucoup et peuvent donc être difficiles à identifier. Les effectifs sont plutôt fluctuants d'une année à l'autre, sans que l'on sache identifier pourquoi. Espèce piscivore, les plongeurs peuvent descendre pêcher assez profondément (sans problème à 40 mètres). Le site, comprenant une grande part de la population hivernante française, la responsabilité pour la protection de ces oiseaux est importante.
- **Grèbe huppé** : Espèce présente en hiver sur tout le territoire français, ses effectifs sont en baisse mondiale mais en légère hausse en France. Sur le site, malgré des effectifs importants en début des années 2000, le nombre de grèbes est en forte baisse. Comme les plongeurs, ces espèces semblent plus utiliser la moitié Nord du site entre Veulettes-sur-mer et Quiberville.

L'évolution sur 13 ans des effectifs de 2 populations (grèbe huppé et plongeurs) est présentée pour illustrer la diversité des dynamiques spécifiques. Le grèbe huppé est en forte diminution sur ce site. L'augmentation lente des effectifs sur le site voisin « Littoral augeron » ne permet pas d'expliquer cette diminution, la somme des deux effectifs n'étant pas constante. Les plongeurs ont eu des effectifs plus fluctuants, sans qu'une explication (rigueur de l'hiver par exemple) ne puisse pour l'instant être avancée.

3. Oiseaux migrateurs

Il n'existe pas aujourd'hui, contrairement aux nicheurs et hivernants, de méthode nationale permettant de cadrer l'estimation des enjeux migrateurs au sein du site. Les données utilisées sont les données des plateformes de sciences participatives ornithologiques (TrekTell et Migration) sur les lieux très suivis du Cap Gris-Nez et de Ouistreham. Le littoral Seino-Marin étant identifié comme corridor de migration pour chaque espèce, le

chiffre de passage le plus faible entre les caps et Ouistreham est conservé comme reflétant le passage au sein de la ZPS.

On observe ainsi que certaines espèces sont très présentes (jusqu'à 60 fous de bassan en moyenne par heure d'observation). Parmi les 12 espèces les plus passantes, si la majorité sont comprises dans la liste d'espèces pour lesquelles le site a été désigné, certaines n'y figurent pas (bernache cravant, étourneau sansonnet, bécasseau variable et pinson des arbres) et pourraient être envisagées dans une future mise à jour.

4. Pressions s'exerçant sur les oiseaux

La liste des pressions connues et pouvant s'exercer sur les oiseaux est présentée. Cette présentation est faite avec une vigilance particulière : il y a encore beaucoup d'inconnues sur la responsabilité de chaque pression dans les évolutions d'effectifs d'oiseaux, et il convient de rester prudent sur les affirmations non démontrées.

- 2.2. Échanges avec la salle

FDC 76 : Est-ce le goéland argenté qui niche en ville ? A-t-on une idée de sa population ? Ce classement en enjeu fort est difficilement compréhensible.

OFB : Les goélands argentés nichent effectivement en ville. Lors des campagnes de stérilisation organisées dans de nombreuses villes, un bénévole du GONm accompagne l'entreprise chargée de la stérilisation des œufs, afin de confirmer qu'il s'agit bien d'un nid de goéland argenté. Un comptage est réalisé à cette occasion mais ni l'OFB et le GONm n'ont les chiffres en tête (et cela ne permet pas un suivi complet des populations de goélands urbains). Le classement des enjeux est bon et sans appel, mais il y a effectivement un paradoxe entre la situation des populations sauvages (en forte baisse) et urbaines (en augmentation). Il est tout à fait possible d'avoir une gestion différente en ville et dans le milieu naturel.

Les études de Bretagne vivante et du Grand Port Maritime du Havre montrent par ailleurs que la stérilisation ne permet pas vraiment d'avoir un impact sur les goélands. Ceux-ci, après un échec de nidification, essayent ailleurs. Au contraire, cette politique diffuse la présence de goélands dans les terres.

FDC76 : Insiste sur sa remarque précédente en faisant mention du mail de Mr Daniel [Technicien FDC76] sur ce sujet envoyé avant le COPIL

FNE : Il faut déjà relever l'interdiction de nourrir les goélands en ville (qui n'est pas respectée). Quelle est la situation des dégazages en mer qui avaient un impact très important sur les populations d'oiseaux ?

M. DUSART : Ce phénomène s'est raréfié considérablement ces deux dernières décennies, tant dans la Manche qu'au niveau mondial, même si personne n'est jamais à l'abri d'un accident. Des actions répressives ont été menées, notamment avec l'équipe située ici au Havre. La politique actuelle de délocalisation du raffinage proche des centres d'extraction implique qu'il y a beaucoup moins de pétrole brut qui transite en mer aujourd'hui. De plus, la transition énergétique a aussi lieu dans le domaine maritime. Les nouveaux bâtiments sortant des chantiers de construction fonctionnent au Gaz Naturel Liquéfié (comme les

navires de Brittany Ferries par exemple) ce qui retirera de la mer les dérivés du pétrole servant actuellement à la propulsion des navires. Il faudra attendre toutefois au moins une génération pour que l'intégralité de la flotte se renouvelle.

M. DUSART : Il n'est nulle part évoqué l'impact de la pollution de l'air dans les diagnostics, alors que la Manche Mer du nord est une zone sur laquelle un grand nombre d'efforts ont lieu. Par exemple, et cela a fait l'objet d'un communiqué de presse, des contrôles (sulfures et oxydes d'azotes) sont aujourd'hui mis en place par drone renifleur depuis le cap Gris-Nez, ou bien lorsque les navires sont au port.

Mme NICOLI : A-t-on une idée de l'effet du confinement sur les populations d'oiseaux ?

OFB : Il est encore un peu tôt pour avoir l'analyse des résultats. Cependant les efforts d'observation et de contrôles se sont concentrés sur les oiseaux nichant sur les plages comme le gravelot à collier interrompu et les sternes, qui sont plus susceptibles d'être dérangés par les humains. Le littoral de Seine-Maritime étant principalement constitué de falaises, il n'a pas fait l'objet d'un ciblage particulier pendant le confinement.

OFB : Pour revenir sur la question de la qualité de l'air, nous n'avons pas, à ce jour, de références ou données scientifiques étudiant ce lien entre oiseaux marins et pollution atmosphérique. Il est possible que cela ait un impact, mais peut-être moins que d'autres pressions existantes et connues.

- 2.3. Tome 2 : Usages (OFB et CRPMEM)

Cf. Présentation

Pour les activités, une différenciation a été faite en 3 grands groupes : activités professionnelles en mer, activités récréatives, et activités diverses ayant une interaction avec les oiseaux marins. Cette dernière catégorie contient notamment des thématiques demandées lors des groupes de travail (érosion côtière, artificialisation du littoral, agriculture).

1. Pêche professionnelle (CRPMEM)

Les données utilisées sont issues de deux sources complémentaires

- L'enquête VALPENA de 2017. Enquête ayant permis d'interroger 78% des pêcheurs Normands, qui n'intervient pas tous les ans. Ces données permettent de recenser 178 navires, en majorité de petite taille.
- Les données 2016 issues du Système d'Information Halieutiques de l'Ifremer. Ces données permettent de spatialiser très précisément les navires (via des balises VMS). En revanche, elles ne concernent que les navires de plus de 12m et certains métiers de petits navires.

Ce diagnostic permet de montrer une prépondérance des arts traînants (chaluts et dragues), et des métiers de fileyeurs et caseyeurs, regroupant la majorité des arts dormants. Les navires viennent principalement de Normandie.

Activité par activité, les zones fréquentées par les différents métiers sont présentées. Les cartes détaillées figurent dans le tome 2 du document d'objectifs. On peut relever que les arts dormants (casiers et filets) se situent majoritairement dans la bande côtière des 6 milles marins, avec une présence accrue dans les extrémités Est et Ouest. Cette constatation s'explique par la proximité des activités des pêches avec leur port d'attache. Les chaluts et dragues, métiers les plus pratiqués, sont présents dans la ZPS entre les 6 et 12 milles marins.

DREAL NOR : À la suite de la présentation de ce diagnostic, il semble y avoir moins d'arts traînants dans ce site Natura 2000 (en comparaison aux autres sites).

OFB : Il aurait été plus facile de suivre la présentation avec un fond de carte (présentant la fréquentation des navires de pêche) par activité plutôt qu'un fond de carte global et des formes indiquant la fréquentation par activité.

DREAL NOR : Cette représentation a été demandée par la DREAL, en accord avec les opérateurs Natura 2000, dans l'objectif d'illustrer les métiers et d'avoir un équilibre entre les présentations des différents usages. La cartographie précise, métier par métier, se retrouve dans le tome 2.

2. Autres activités professionnelles (OFB)

Une animation cartographique a permis de présenter les activités présentes sur le site une par une :

1. Aquaculture et élevages marins : sont présentes sur la zone des concessions de Veules les Roses, ainsi que les expérimentations sur Quiberville – Saint Aubin sur mer. Bien que n'ayant que peu d'interactions avec les oiseaux marins, l'élevage piscicole d'Aquacaux et les récifs artificiels d'Étretat sont également présentés.
2. Granulats en mer : la ZPS comprend une concession sur son territoire « Côte d'Albâtre – Zone A » pour laquelle une extraction annuelle est autorisée à hauteur de 300 000 m³/an. Autour du site, 9 autres concessions sont présentes.
3. Eoliennes en mer et à terre : sont présentées sur la même diapositive les parcs éoliens existants sur le littoral, ainsi que le futur parc éolien en mer de Fécamp. Ces parcs présentent des différences significatives en termes de taille (de parc comme d'éolienne), d'organisation, et donc d'impacts sur les oiseaux. Ceux-ci, pour les parcs éoliens en mer, sont souvent divisés en 3 catégories : collision, perte d'habitat fonctionnel et dérangement.

Mme NICOLI : Ce dérangement peut être différent pour une éolienne posée et un bateau naviguant.

CRPMEM : Attention à cette remarque précédente, il est faux de dire qu'une éolienne en mer dérange moins les oiseaux qu'un navire.

OFB : Ce n'est pas si évident. Il est parfois un peu plus difficile de caractériser correctement l'impact entre dérangement et perte d'habitat fonctionnel. Là où le dérangement n'est que ponctuel, la perte d'habitat par insertion d'élément fixe dérange continuellement et peut être plus importante pour les oiseaux.

Mme NICOLI : Cela fait ressortir la nécessité de suivre l'ensemble de ces pressions afin d'avoir des éléments permettant d'évaluer correctement ces éléments et de les comparer.

OFB : L'OFB fait partie du comité scientifique et de suivi du parc éolien, et a donc accès aux résultats des mesures de suivis mis en place par le parc éolien de Fécamp. Il sera important d'utiliser ces résultats locaux, car le retour d'expérience des parcs en mer du Nord doit se faire avec prudence. Un groupe d'experts national (lié au projet COMEET) a statué sur la possibilité de reprendre les méthodes expérimentées en mer du Nord, mais pas les résultats car ces parcs n'ont pas la même forme, le même modèle d'éolienne, les mêmes espèces d'oiseaux (ou à des cycles de vie différents, ce qui modifie leur comportement).

CRPMEM : De plus, d'un point de vue comportemental, les pêcheurs font remonter que les oiseaux suivent les bateaux (ce qui est vérifié par bibliographie) et donc que l'effet des bateaux sur certaines espèces est plutôt attractif que répulsif.

Mme NICOLI : Pour les oiseaux marins, l'installation des éoliennes en mer n'apporterait pas de plus-value aux espèces, sauf s'il est démontré que cela génère un habitat plus intéressant pour leurs proies.

CRPMEM : Aujourd'hui, le monde de la pêche est mobilisé contre la vision consistant à percevoir les parcs éoliens comme un site de pêche optimisé. La suite des travaux Natura 2000 et le suivi des composantes environnementales par le parc sera l'occasion de suivre ce qui se passe réellement.

4. Câbles sous-marins et centrales électriques : Au sein de la ZPS, un total de 7 câbles sous-marins existe. Deux projets sont également en cours d'instruction : le projet de câble permettant de relier la sous-station électrique du parc éolien de Fécamp à la terre, ainsi que le projet AQUIND. Il est également important de citer la présence de la centrale nucléaire de Paluel, présente au sein du site.

CRPMEM : Il faut également rajouter le projet de connexion numérique Cross Channel Fibre (échange de données) France-Angleterre, qui réalise en ce moment des campagnes de collecte de données en mer.

DREAL NOR : Ce projet de câble est encore en phase de conception (d'où les études en cours), et non d'instruction, c'est pourquoi il ne figure pas dans le document d'objectifs actuellement.

5. Activités portuaires et clapages : Les ports sont au nombre de 3 dans le site (Antifer, Fécamp et Saint-Valery-en-Caux) avec certains autres situés à proximité, structurant

également l'activité au sein du site (Le Havre et Dieppe). Les activités principales sont la pêche et le commerce. Les clapages des sédiments de dragages reflètent la variété des activités portuaires en termes de volume et d'activité, avec des volumes clapés allant de 2 millions de mètres cube par an, à quelques milliers tous les 10 ans.

Mme Nicoli : Une nouveauté réglementaire sur les dragages/clapages est en cours. A-t-on des précisions sur les directives liées à l'interdiction des clapages en mer.

OFB : L'article 85 de la loi économie bleue prévoit la mise en place par décret de nouveaux seuils réglementaires de concentration de certaines substances, qui, s'ils sont dépassés, interdiront le clapage en mer des sédiments pollués. Cependant, ces seuils ne sont aujourd'hui pas fixés, et l'interdiction ne rentrera en application qu'à partir du 1^{er} janvier 2025.

CRPMEM : Les chiffres présentés sur la diapositive ne sont pas clairement reliés aux ports et visent Saint-Valéry-en-Caux : à quoi correspondent-ils ?

OFB : Ces chiffres correspondent au volume clapé sur le site d'Octeville (Le Havre-Antifer) pour les 2 millions de mètres cube par an, et sur le site de Saint-Valéry-en-Caux pour les quelques milliers de mètres cube par an. Ils permettent d'illustrer la diversité des situations.

6. Trafic maritime : Le trafic maritime est structuré par l'activité des ports. La navigation commerciale et de passagers en partance du Havre et de Dieppe, à destination de l'étranger, trace des routes de navigation ou la présence de navires est plus importante, et constante sur l'année. Au contraire, on observe une présence côtière pendant la saison estivale reflétant plus la présence de grands navires de plaisance et d'activités maritimes de tourisme.

3. Activités récréatives (OFB)

En mars 2018, le COPIL avait acté le manque de connaissance de ces activités. L'OFB a donc réalisé une enquête sur les représentants des associations et entreprises de ces activités de loisirs. Le choix d'interroger ce public particulier a été motivé par :

- La nécessité d'aller récolter de l'information auprès des personnes connaissant les pratiquants et les pratiques.
- L'impossibilité en termes de moyens humains d'interroger directement et de manière satisfaisante les pratiquants.

Cela permet de récupérer une information agglomérée mais provenant de personnes connaissant la pratique réelle. Une des limites de l'étude est toutefois le manque de structuration en associations/clubs de certaines activités, que les représentants interrogés n'ont pu qu'estimer.

Un total de 42 enquêtes a été réalisé. Les activités avec le plus grand nombre de clubs ont été visées pour regrouper un plus grand nombre d'enquêtes.

Dans ces enquêtes, il était demandé aux participants de renseigner géographiquement leurs lieux de pratiques, ce qui a permis de créer des cartes d'activité agglomérant l'ensemble de

ces informations. Les résultats montrent une forte concentration des activités aériennes entre Le Havre et Etretat, voire Fécamp. Les activités nautiques sont très présentes entre Antifer et Fécamp, Dieppe et le cap d'Ailly, et ressortent également à proximité des zones permettant de mettre un moyen nautique à l'eau.

Sur les résultats, il pourrait ressortir que les activités de loisirs ne vont pas au-delà des 3 milles marins, mais ce n'est pas le cas. En effet les cartographies permettent de représenter la somme des activités, qui sont pour un grand nombre d'entre elles littorales (sports aériens, activités motonautiques, canoë-kayak, surfs etc.). Il ressort donc une plus forte concentration de ces activités sur la bande littorale, bien que certaines, comme la pêche embarquée par exemple, vont au-delà.

4. Autres activités

À la suite de demandes formulées dans les groupes de travail, la description d'activités diverses sur le site figure également dans le tome 2 du document d'objectifs. Cela concerne notamment les campagnes de stérilisation, les aménagements du littoral, l'agriculture, les suivis scientifiques réalisés et les spectacles et feux d'artifices existants sur la côte.

5. Pressions

Afin de permettre une construction réfléchie des mesures de gestion, une analyse des pressions a été détaillée dans les documents, avec une liste des pressions que peuvent produire chaque activité (dans le tome 2), une analyse bibliographique des pressions affectant les différentes espèces d'oiseaux du site (dans le tome 1).

Le croisement de ces deux analyses, afin de détailler un impact local potentiel sur les enjeux du site est à présent à réaliser au regard des objectifs de conservation, avec la définition de mesures de gestion qui devront agir sur ces impacts.

- 2.4. Echanges avec la salle

CRPMEM : Dans le cadre des recours judiciaires en cours contre les parcs éoliens en mer, il ressortirait que la réglementation autorise un quota de prélèvement de certaines espèces protégées. Comment ces quotas ont été définis ?

DREAL NOR : Il n'y a pas eu de quotas de prélèvement d'espèces, autorisé ou défini dans l'instruction des projets de parcs éoliens en mer. En revanche, une dérogation à la réglementation espèces protégées a bien été rédigée, dans le cadre de ces projets d'intérêt public majeur qui risquent d'amener à de la perturbation ou destruction d'espèces réglementées. Toutefois, cette dérogation n'exonère pas des suivis mis en place pour définir l'impact réel du projet. Sur le milieu terrestre, ce type d'arrêtés donne obligatoirement lieu à des mesures de compensation. En mer, ce type de mesures n'est pas maîtrisé et est donc plus compliqué à mettre en œuvre. La dérogation espèces protégées est donc mise en place de manière préventive, à la suite de l'estimation des impacts des projets.

CRPMEM : Ce n'est pas très clair. Et que se passera-t-il si la pêche a un jour à faire ces dérogations !?

DREAL NOR : Un projet éolien et une activité d'exploitation ne sont pas vraiment comparables. Comme l'agriculture en milieu terrestre, la pêche en milieu marin est une activité d'exploitation du milieu non soumise à des dérogations espèces protégées, notamment lié à un historique de présence très ancien. En outre, l'objectif premier de toute analyse de projet soumis à autorisation environnementale est bien d'éviter de prendre une dérogation, et de dérouler de manière optimale la séquence ERC (Eviter-Réduire-Compenser). La notion de quota est valable à terre pour ensuite estimer les dommages occasionnés et dimensionner les mesures compensatoires. Les Conseils de protection de la nature (CNPV et CSRPV), sont consultés pour les dérogations espèces protégées, et donnent des avis sur les différents projets et les mesures compensatoires associées. Au sein des sites Natura 2000, les analyses des risques de porter atteinte aux enjeux par les activités de pêche professionnelle joueront le rôle d'étude des interactions avec les habitats et espèces protégées.

FNE : Que dire de la pollution lumineuse ? Et particulièrement de la pollution lumineuse issue des villes littorales. Que dire de la problématique des déchets et notamment des déchets dangereux comme ceux des décharges de Dollemard qui contiennent des plastiques âgés, du fer qui a pu rouiller ? Et enfin, que dire des quantités importantes de galets qui sont en train de s'accumuler sur la plage du Havre, alors que cela ne se produisait pas auparavant, et que dans certaines autres zones, ce sont des dragages qui ont lieu ?

OFB : Pour la pollution lumineuse, elle fait partie des pressions qui sont considérées. Il est probable qu'une étude sur le sujet soit nécessaire pour avoir une meilleure idée de son impact sur les cycles biologiques des oiseaux. Sur les déchets dangereux des décharges de Dollemard, l'impact sur les oiseaux dépend de la nature de ces déchets. Certaines espèces sont particulièrement sensibles aux plastiques (comme le fulmar boréal). Pour les autres types de déchets (contaminants, métaux etc.) les impacts sont méconnus en Seine Maritime, mais représentent une pression affectant les oiseaux dans la bibliographie. Enfin sur les galets, la plage du Havre ne fait pas partie de la ZPS. En revanche les flux hydro-sédimentaires, et leurs perturbations par l'artificialisation du littoral ont bien été décrits dans le document d'objectifs et seront pris en compte pour la suite des travaux.

DREAL NOR : Le Réseau d'Observation du Littoral (ROL) de Normandie et des Hauts-de-France travaille sur ces questions de modification des flux hydro-sédimentaires, et est plutôt l'organisme compétent sur la question.

CRPMEM : Les bancs de galets sont mouvants et peuvent bouger suivant les tempêtes, les coups de vent.

DDTM 76 : La DDTM réalise le suivi des cordons de galets, sur la plage du Havre notamment, et délivre également les autorisations de rechargement de plage en galets.

ELU SAINT-VALERY-EN-CAUX (Mr CABIN) : Les mouvements de galets sont effectivement très brusques. Dans le port de Saint-Valery-en-Caux, 20 000m³ de galets sont arrivés en une nuit avec un coup de vent d'Est, obstruant le port, alors que sur la commune proche de Saint-Aubin-sur-Mer, il n'y en a plus. Ce genre de phénomène est totalement nouveau.

CDL : Y-a-t-il encore la possibilité de faire des commentaires ?

OFB : Oui pour récupérer des remarques complémentaires, mais rapidement afin que les documents finalisés puissent être diffusés rapidement.

ELU SAINT-VALERY-EN-CAUX (Mr CABIN) : La différence entre populations sauvage et urbaine de goélands est bien notée. Il est en revanche certain que les populations urbaines se portent bien.

OFB : L'arrivée en ville des goélands est un phénomène qui a commencé dans les années 1960. Ce phénomène a d'abord concerné les communes littorales, puis d'autres communes plus dans les terres. Les dynamiques sont effectivement très différentes en ville et dans le milieu naturel et des gestions différentes sont à adopter entre les deux milieux. Les travaux dans les futurs groupes de travail et avec les communes du site seront importants pour avoir une réponse globale à ce paradoxe. Il est probable que la résolution de l'ensemble des problèmes passera par plusieurs politiques publiques et ne pourra être entièrement gérée par Natura 2000. La mise en place d'une bonne gestion sera un défi important mais dont dépendra la bonne conservation des enjeux (pour lesquels la France a pris un engagement à l'échelle européenne).

ELU SAINT VALERY EN CAUX (Mr CABIN) : C'est effectivement une bonne réponse pour aborder le problème sur le long terme, mais les élus sont appelés à répondre aux problèmes posés par les goélands sur du court terme.

GONM : Eviter le report des populations de goélands sauvages vers les populations urbaines est un défi pour lesquelles les villes ont aussi des réponses à apporter comme la gestion des déchets.

Mme NICOLI : Ce diagnostic aujourd'hui met le problème sur la table et la gestion en concertation, en associant toutes les parties prenantes, est bien au cœur de la politique Natura 2000. Il y a beaucoup de pédagogie à avoir pour expliquer cette chute des populations alors que la situation est inverse dans les villes. Le dérangement des personnes est réel et est à intégrer dans les groupes de travail. Il faut poursuivre le diagnostic, et le dialogue avec les collectivités locales, augmenter la compréhension de cette espèce protégée, mais au comportement agressif.

CRPMEM : Ces espèces sauvages ont en commun des réflexes de protection ; aujourd'hui elles sont souvent surprotégées ; par exemple on les nourrit en ville.

Mme NICOLI : C'est effectivement un élément d'éducation de la population, pour arrêter les nourrissages.

Communauté de communes Côte d'Albâtre : La pédagogie est un axe important à développer. Les mairies seront à associer car la gestion des goélands relève de la police municipale, ce qui pourra toucher de nombreux usagers. Ce problème est également à intégrer dans les plans locaux d'urbanisme.

Mme NICOLI : Il est important de ne pas favoriser l'installation des goélands en ville, en améliorant la gestion des déchets, l'urbanisme en ville et en augmentant l'attractivité des espaces naturels. Cela nécessite la contribution de chacun et l'intégration de tous les acteurs pour avoir une gestion concertée des zones naturelles et urbanisées, et que les recommandations issues de ces travaux soient mises à disposition pour l'ensemble des collectivités.

OFB : Tous les participants du COPIL sont invités dans les groupes de travail. Nous veillerons également à assurer une cohérence des politiques publiques, y compris celles qui s'appliquent hors de la ZPS.

Mme NICOLI : Cette démarche souligne bien l'intérêt de faire des recommandations au sein du site et hors site pour s'emparer de l'intégralité de la gestion.

CSLN : Un problème est relevé sur le diagnostic de mauvais état écologique des eaux marines. En effet le protocole DCE établi pour les macro-algues subtidales n'est pas adapté sur notre littoral et la correction par dire d'expert et diagnostic des macro-algues intertidales, a amené la zone à être considérée en bon état écologique.

AESN : Le rapport fourni par Ifremer est expertisé par les experts du MNHN. Ceux-ci sont en train d'étudier les données pour adapter le protocole macro-algues subtidales pour cette zone et ainsi la qualifier via des suivis de terrain.

OFB : La remarque est bien notée, et une modification du diagnostic sera faite. Est-ce possible de transmettre un mail avec les pages concernées ?

FNE : Que dire des émissions radioactives ? Avez-vous utilisé les données ACRO (observatoire citoyen) ?

OFB : Pour établir le diagnostic lié aux CNPE, nous avons utilisé les diagnostics environnementaux qui sont produits chaque année par EDF. Nous n'avons pas connaissance d'études de l'ACRO.

[Remarque post réunion : à la suite d'une vérification, il n'y a pas de données ou d'études de l'ACRO sur notre littoral. La dernière réalisée datant de 2012, à la suite d'un incendie, était une analyse de prélèvement d'herbes à proximité de la station de Paluel, et n'a pas relevé de dépassements significatifs d'ions radioactifs.]

3. Proposition de validation de l'état des lieux du document d'objectifs

Il est relevé que des échanges sont en cours par courriel, à la suite de la transmission des diagnostics pour ce COPIL, sur 3 parties particulières :

- Sur l'écriture de la partie sur l'activité de production électrique par les centrales nucléaires (CNPE Paluel)
- Sur l'écriture de la partie relative à l'activité de chasse (FDC 76)

- Sur un tableau récapitulatif de l'activité saisonnière de pêche professionnelle (CRPMEM).

M. DUSART propose aux membres du COPIL la validation de ces deux tomes du document d'objectifs.

Sous réserve des remarques précédentes, et de la prise en compte de celles relevées dans ce compte-rendu (FNE, CSLN), le Comité de Pilotage adopte les 2 premiers tomes du document d'objectifs.

4. Présentation du programme de travail pour l'année

À la suite de ce second comité de pilotage, l'année 2021 sera consacrée à l'élaboration du programme de mesures et de la charte Natura 2000. L'objectif est de concrétiser ces travaux par un comité de pilotage de validation en fin d'année 2021.

Le site passera par la suite en animation, et il est prévu de mutualiser le comité de pilotage d'animation avec celui du Littoral Cauchois.

5. Questions diverses

Les questions diverses ont été traitées au fur et à mesure de la réunion.

Mme NICOLI et M. DUSART remercient les opérateurs pour le travail accompli et la présentation, ainsi que l'ensemble des présents pour leur participation à cette réunion et aux différents travaux dans les groupes de travail.

Mme NICOLI et M. DUSART remercient les opérateurs pour le travail accompli et la présentation, ainsi que l'ensemble des présents pour leur participation à cette réunion et aux différents travaux dans les groupes de travail. mettre les feuilles d'émargement



NATURA 2000
Réunion du comité de pilotage de la ZPS du Littoral Seino-Marin
le 5 octobre au Havre
FEUILLE D'EMARGEMENT

Sous-préfecture du Havre
95, Boulevard de Strasbourg
CS20032
76083 LE HAVRE CEDEX
Tél. : 02 35 13 34 56

Préfecture maritime de la Manche et de la mer du Nord
CC 01 – 50115 Cherbourg-Octeville Cedex
Tél. : 02.33.92.60.61
Télécopie : 02.33.92.59.26

Structure	Représentant(s)	Adresse mail	Émargement
DDTM 76	Mme Christèle FERNANDEZ	Christele.fernandez@seine-normandie.gouv.fr	Présente
Syndicat Mixte Littoral Normand	Mme Elise RENAULT , chargée de mission opérateur du site Natura 2000	e.renault@conservatoire-du-littoral.fr	Présente
Agence de l'eau Seine Normandie	M. Yann JONCOURT	Joncourt.yann@aesn.fr	Présent
Communauté de commune de la côte d'Albâtre	M. POUCHARD Cédric	Cedric.pouchard@cote.albatre.com	Présent 
EDF-CNPE Paluel	Mme VEREL Claire	claire.verel@edf.fr	Présente 
Fédération de Chasse	M. SAUTREUIL Philippe	psautreuil@fdc76.fr	Présent 
Commune de Veules-les-Roses	Mme Patricia DUFLO	mairie@veules-les-roses.fr	Présente 
Conservatoire d'Espace Naturel de Normandie Seine	Mme COURCOUX Caro		Présente 
Commune de Saint-Valéry-en-Caux	M. CABIN		Présent 
Cellule de Suivi du Littoral Normand	Mme Emeline POISSON	Emeline.poisson@csln.fr	Présente 

Structure	Représentant(s)	Adresse mail	Émargement
Sous-préfecture du Havre	Mme Vanina NICOLI , Sous-préfète Mme Marie-France MOREL	marie-france.morel@seine-maritime.gouv.fr	Co-présidence COPIL ✓ présente ✓
Préfecture maritime MmdN	M. Thierry DUSART adjoint au PREMAR pour l'action de l'État en mer Mme Héloïse BENOIST , « Gouvernance - planification du développement des espaces maritimes - environnement marin »	Thierry.dusart@intradef.gouv.fr heloise.benoist@intradef.gouv.fr	co-présidence ✓ présente ✓
DREAL Normandie	Mme Olga LEFEVRE PESTEL , cheffe de service ressources naturelles Mme Sandrine ROBBE , adjointe au chef de pôle mer et littoral Mme Jessica LAMBERT , chargée de mission mer et littoral	Lefevre-pestel.olga@developpement-durable.gouv.fr sandrine.robbe@developpement-durable.gouv.fr jessica.lambert@developpement-durable.gouv.fr	Présente, intervenant ✓ Présente ✓ Présente, intervenant ✓
OFB-délégation de façade Manche Mer du Nord	M. Antonin GIMARD , Chargé de mission M. Christophe AULERT , directeur de la délégation de façade	Antonin.gimard@ofb.gouv.fr christophe.aulert@ofb.gouv.fr	Présent, opérateur Natura 2000, intervenant ✓ X
CRPMEM Normandie	M. Olivier BECQUET (Vice-Président) M. Lucas Teyssere (Chargé de missions)	olivier.becquet@comite-peches-normandie.fr lucas.teysseire@comite-peches-normandie.fr	Présent ✓ présent, opérateur Natura 2000 associé, intervenant ✓

Structure	Représentant(s)	Adresse mail	Émargement
Commune de Quiberville	M. JF BLOC		Excusé
Conseil départemental 76	M. Bertrand BELLANGER		Excusé
CCI Rouen Métropole	Mme Nadia MAFFEI	Nadia.maffei@normandie.cci.fr	Excusée
FNE N	Mme Leroy Annie		Présente X
Electat	M. Rozzi Serge		Présent. X
DDT-M-SML	Mme YOUNSI		Présente X
St Pierre en pays	M. Fauoy		Présent X
Groupe amical Normand	M. Gallien		Présent X
DIRM	Mme Stezzani		Présente X